



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

12 novembre 2008

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 19 avril 2004 (JO du 23 avril 2004)

PARACETAMOL ZYDUS 500 mg, comprimé
B/16 (CIP : 355 897-8)

LABORATOIRE ZYDUS FRANCE

paracétamol

Code ATC : N02BE01

Date de l'AMM : 28/12/2000

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint de la spécialité :

PARACETAMOL ZYDUS 1 g, comprimé
B/8 (CIP : 374 067-7)

Indication Thérapeutique :

Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%